

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Veuze : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Bancel : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Les Claires : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Les Collières : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottabl	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Argentelle : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottable	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Ensemble des vestiges archéologiques de la tour d'Albon	Arrêté Ministériel	26	20-06-2011
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Commanderie de Lachal (ancienne) : Façades et toitures, ancienne chapelle, cheminées intérieures	Arrêté ministériel	inconnu	29-12-1981
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Château de Larnage : Façade sur rue y compris tourelle et toiture correspondant	Arrêté ministériel	inconnu	20-06-1963
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Eglise Notre-Dame de l'Assomption : Clocher, transept et absides	Arrêté ministériel	inconnu	28-06-1927
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - TRANSUGIL PROPYLENE 8"	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-007	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-007	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ANNEYRON SECT DP	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-007	02-10-2018
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisation St-SORLIN EN VALLOIRE - LAVEYRON	Autre	inconnu	13-07-1989
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV ANNEYRON-GAMPALOU - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV ANNEYRON-ST-VALLIER - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV GAMPALOU-ST-AVIT - Souterrain	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV GAMPALOU-CPBLA / B.MON GAMPA 1 - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4i	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 Kv Poste électrique Haute-Tension - Anneyron - ANNEYRON	Mise en service	inconnu	--
PM3	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRT NOBEL-SPORT sur la commune d'Anneyron	Arrêté préfectoral	2011151-0010	31-05-2011
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 26-25 Anneyron - Manthes	Arrêté préfectoral	8008	19-11-1973
T1	SNCF	Ligne SNCF Saint-Rambert-d'Albon - Grenoble	Décret	inconnu	--
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome SAINT_RAMBERT_D_ALBON	Arrêté Ministériel	JO du 10/06/72 Page 5863	24-05-1972

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Plan édité le: 17-08-2021

Echelle: 1:11000

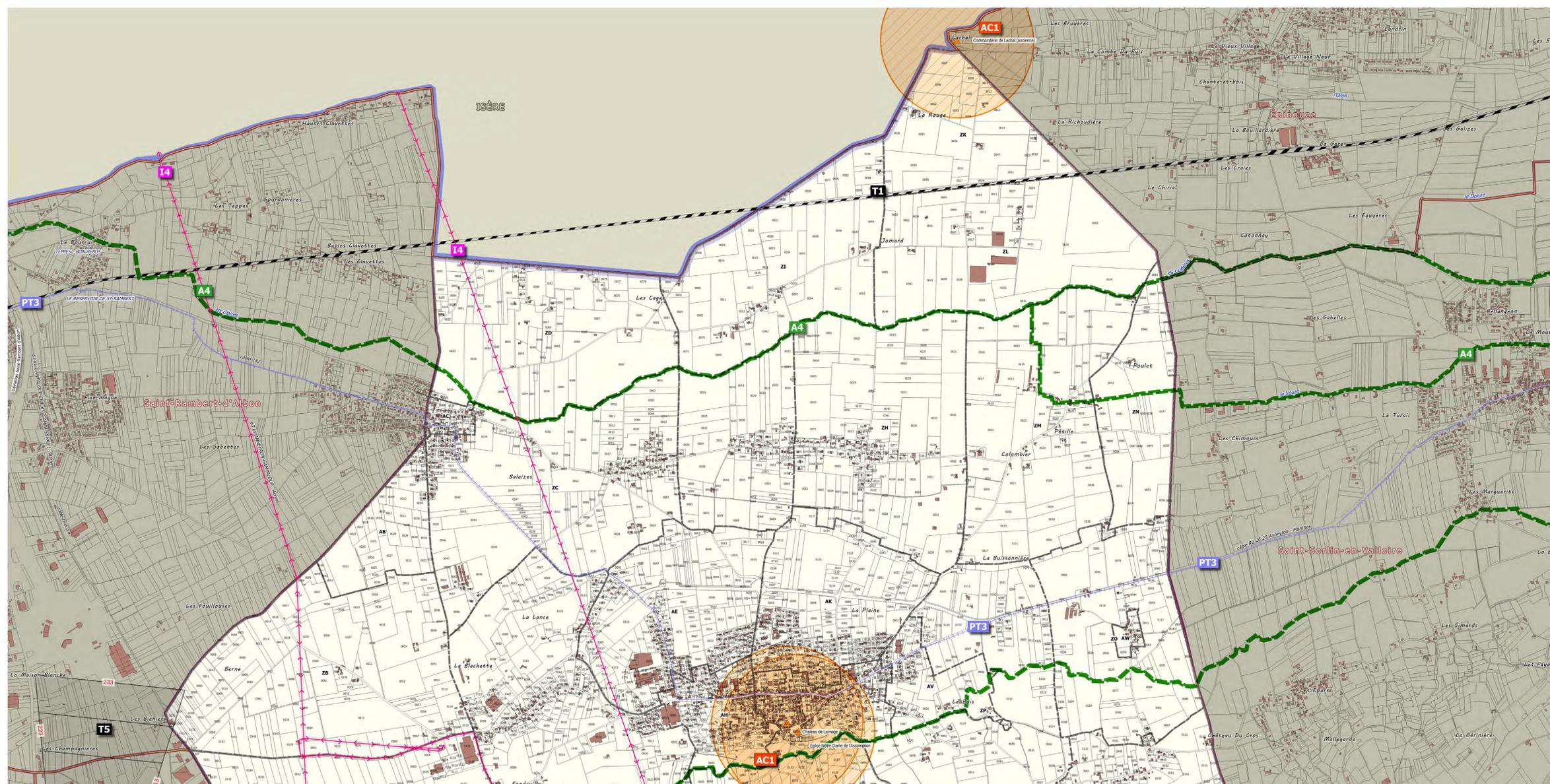
Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- Monument historique inscrit ou classé
A4: Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
AC1: Servitudes de protection des monuments historiques
PM3: Plan de prévention des risques technologiques
T1: Servitudes relatives aux chemins de fer.
T5: Servitudes aéronautiques de dépage (aérodromes civils et militaires).
I: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

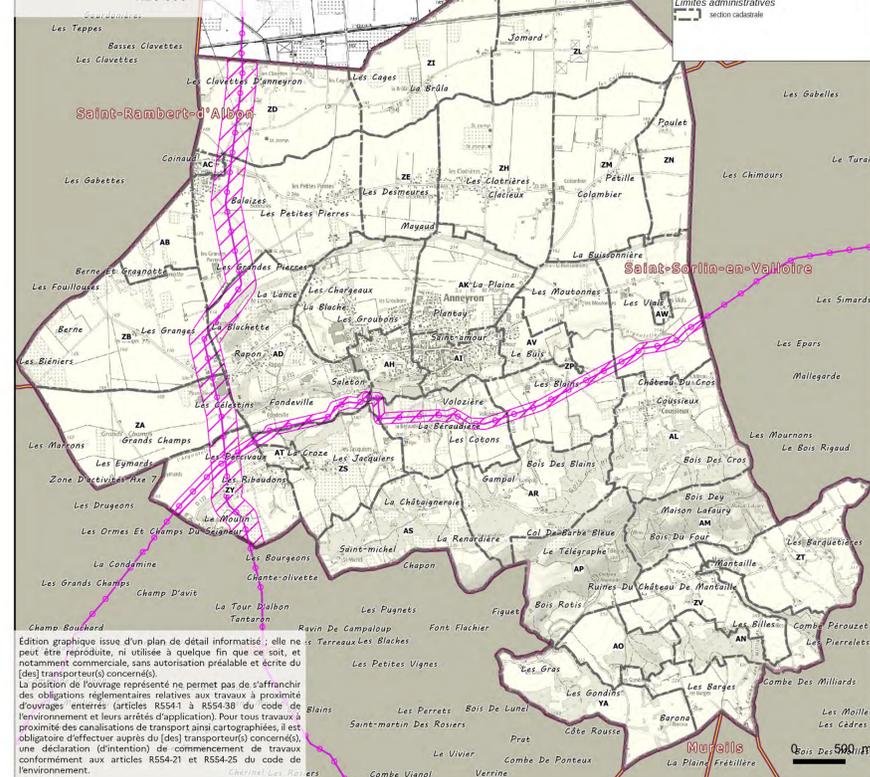
section cadastrale



Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000

Légende

- Servitudes liées aux canalisations
I1: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
I2: Servitudes relatives à la maîtrise de turbansation des canalisations
Limites administratives section cadastrale



Édition graphique issue d'un plan de détail informatif; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R5541 à R5543 du code de l'environnement et leurs articles d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration (d'intention) de commencement de travaux conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

